



85^{ème}

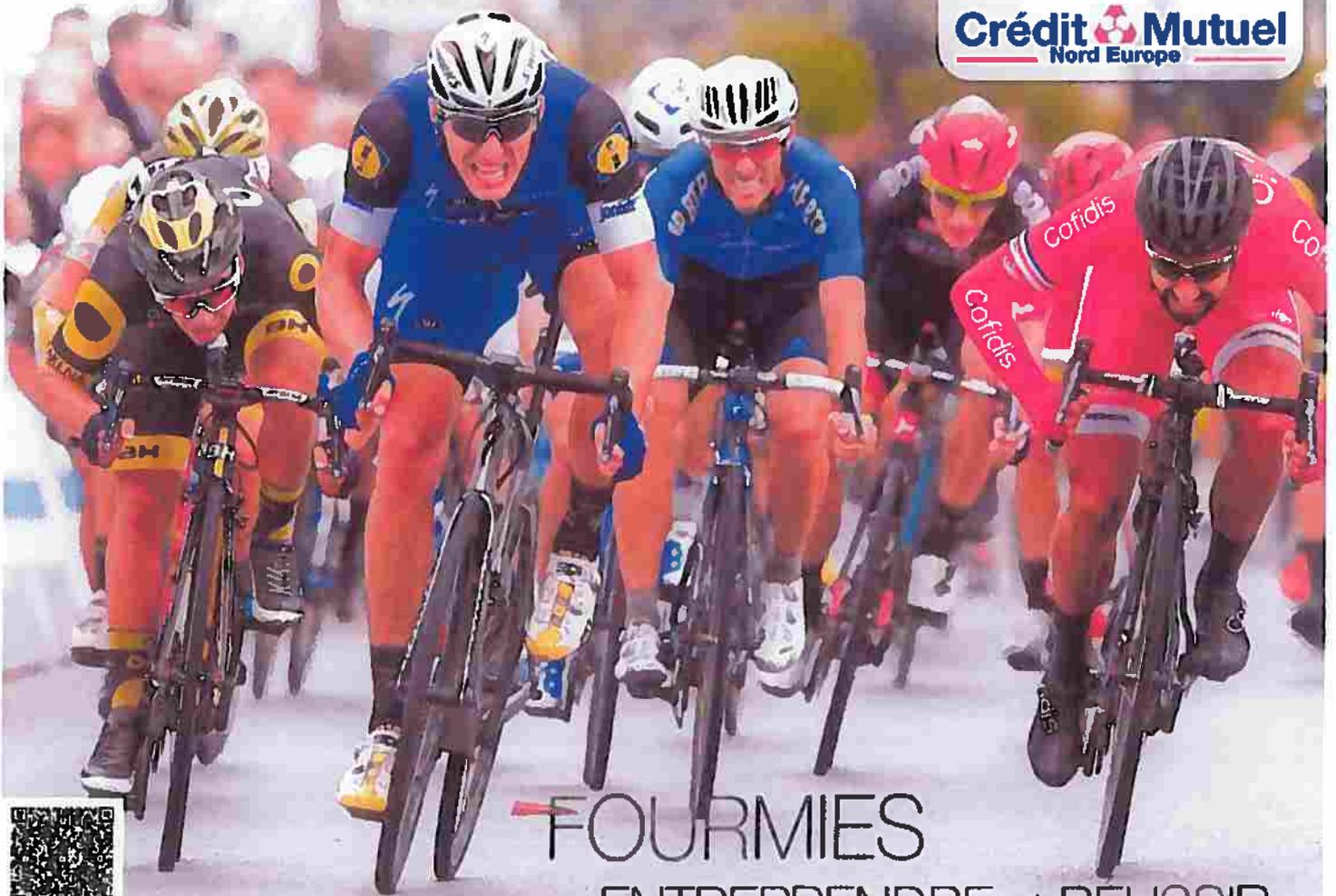
GRAND PRIX DE FOURMIES LA VOIX DU NORD



Dimanche
03
septembre
2017

CLASSE 1.H.C

Trophée
Crédit Mutuel
Nord Europe



FOURMIES
ENTREPRENDRE et REUSSIR



Credit photo: Florian SCHAAF - CYCLOSPORTS/REDE

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

1928	Albert BARTHELEMY (FRA)		A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)		R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (BEL)		A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)		F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)		M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)		R. DEBRUYCKERE (FRA)	R. WIERINCKX (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)		E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)		A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPERINI (FRA)
1941	Maurice DE MUER (FRA)		A. DELFOSSE (FRA)	R. DEBRUYCKER (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)		J. CARION (FRA)	L. DEPRez (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)		E. VANTICHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)		C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)		Y. HAYEZ (FRA)	F. KLABINSKI (POL)
1949	Eugène DUPUIS (FRA)		A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)		L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)		C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)		C. MARCELAK (FRA)	L. DEPRez (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)		G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGETTI (FRA)		S. GNOINSKY (FRA)	H. COLAS (FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)		E. GERUSSI (FRA)	P. TAEDEMAN (BEL)
1956	Elio GERLISSI (FRA)		P. PARDOEN (FRA)	J.-Cl ANNAERT (FRA)
1957	Jean STABLINSKI (FRA)		J. CARRARA (FRA)	G. DUFRANE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)		J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOYELLE (BEL)		C. LE MENN (FRA)	A. BOUVET (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)		M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)		E. DELBERGHE (FRA)	C. LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)		G. THIELIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Benoni BEHEYT (BEL)		N. CORELMAN (BEL)	J. P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)		L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)		W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)		J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)		W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)		J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)		L. MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)		H. BEYSSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJNEN (NED)		L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)		J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)		C. DE BUYSSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)		L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		R. CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)
1978	Yves HEZARD (FRA)		D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)		G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)		R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)		P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)		K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdinand VANDENHAUTE (BEL)		P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)		T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)		G. THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)		J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAFOP (BEL)		S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Martial GAYANT (FRA)		J.-F. BRASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)		S. LILHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)		J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)		S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)		D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)		G. L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPUCCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)		G. L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)		A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICIOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSHEV (RUS)		M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)		A. FERRICATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)		F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)		L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)		D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andre KASHECHKIN (KAZ)		D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOVD (NOR)
2005	Robbie McEWEN (AUS)		S. VANDYCK (NED)	J. P. NAZON (FRA)

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

2006	Philippe GILBERT (BEL)		A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)		D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)		S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)		M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)		D. APPOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)		A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)		A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)		A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHTEN (BEL)		T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)		T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)		N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)



LES REMERCIEMENTS

Les organisateurs remercient tous ceux qui, par leur appui, leur concours ou leur collaboration, ont contribué à la réalisation de l'épreuve et, en particulier :

- la municipalité de Fourmies
- le Comité d'Organisation
- la région Nord/Pas-de-Calais
- le Conseil Général du Nord
- la communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- les directions de la Gendarmerie Nationale
- les Préfectures du Nord et de l'Aisne
- les municipalités des communes traversées
- l'Union Cycliste Internationale
- la Fédération Française de Cyclisme
- la Ligue Nationale de Cyclisme
- les télévisions, radios et journaux
- les partenaires et les sponsors



SOMMAIRE



- Les remerciements



- La compétition



- L'organigramme



- Les préliminaires du départ



- Le départ, l'arrivée, plans et profils



- Les dispositions pour la course



- Les dispositions pour la course (suite)
- La liste des hôpitaux



- Les primes



- L'itinéraire



- Le règlement de la course
- Le règlement de la coupe de France



LA COMPÉTITION

Dimanche 03 Septembre 2017 Grand Prix de Fourmies - LA VOIX DU NORD

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI World Teams, Continentales Professionnelles UCI et Continentales UCI.



Départ fictif à 12 h 00
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIES



Départ réel à 12 h 05
route d'Anor
FOURMIES



Arrivée vers 16 h 50
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIES

Contacts pendant l'épreuve :

Jacques THIBAUX - Président : 06 30 48 35 33

Olivier HAIRION - Responsable sportif : 06 80 66 50 20

INFO RADIO TOUR
Fréquence utilisée:
157.487 5 Mhz

LES ÉQUIPES



AG2R
LA MONDIALE



TREK-SEGAFREDO



ASTANA
PRO TEAM



VERANDA'S
WILLEMS-CRELAN



DIRECT
ENERGIE



GAZPROM
RUSVELO



BORA
HANSGRÖHE



PAUWELS SAUZEN
VASTGOEDSERVICE
CONTINENTAL TEAM



ROUBAIX LILLE
METROPOLE



FDJ



QUICK-STEP
FLOORS



NIPPO
VINI FANTINI



ROOMPOT
NEDERLANDSE-LOTERIJ



WILIER TRIESTINA
SELLE ITALIA



COFIDIS
SOLUTIONS CREDITS



WB
VERANCLASSIC
AQUALITY PROTECT



WANTY
GROUPE GOBERT



SPORT
VLAANDEREN-BALOISE



ARMÉE de TERRE



FORTUNEO
VITAL CONCEPT



DELKO MARSEILLE
PROVENCE KTM



HP-BTP
AUBER 93



UAE
TEAM EMIRATES



L'ORGANIGRAMME

| OFFICIELS |

Président d'honneur:

Mickaël HIRAUX, Maire de Fourmies

Président / Organisateur du G.P.F.:

Jacques THIBAUX

CS 50100 59611 FOURMIES CEDEX

☎ 03 27 59 69 81 ou 06 30 48 35 33

Fax: 03 27 59 69 44

Responsable sportif: Olivier HAIRION

☎ 06 80 66 50 20 - Fax: 03 27 59 69 44

Trésorier: Olivier HAIRION

Secrétaire: Joseph DJENNADI

| ORGANISATION |

Commissaire Départ: Alain BOSQUET

Commissaire Route: Joseph DJENNADI

Sécurité Départ - Arrivée: Daniel LEROUX

Pub Ligne d'Arrivée: Pascal PUFFET

et Joël BABILLOTTE

Speakers: Nicolas LOTH et Daniel MANGEAS

Parking Equipes: Gérard PETITJEAN

et Bernard VICAIRE

Fléchage et Balisage:

Richard GRASSART

Chapitiaux, Matériel et Tribunes:

Services Techniques de la Ville de Fourmies

Barrière:

Communauté de Communes Sud Avesnois

Monteurs Récepteurs Radio: MOTOCOMM

Motos Officielles: Serge VINCENT

Relations Publiques: Jacques THIBAUX

Hébergement Equipes: Olivier HAIRION

Responsables des Signaleurs: Frantz CHAPPAT

et Nicolas DEMACON

Sécurité Village - Podium: Alain BOSQUET

Village V.I.P.: Pascal SINET

| COURSE |

Président du Jury: Miguel ECHEZORTU SANZ

Commissaires Titulaires:

Laurent BASTIENT et Laurent IDELOT

Juge à l'arrivée: Bénédicte DUFOUR

Chronométrage: Société Matsport Timing

Commissaires Motos:

Philippe COURBE et Emmanuel DEJAVEAU

Infos Radio Tour: Cyrille GUIMARD

Service Médical course: Dr Bruno BRAZIER

et Dr Xavier SCHWARTZ

Agent du Contrôle Antidopage:

Fernand GRETHEN

Ambulances: Nord-Aisne Ambulances et Ambulances Cantonales

Assistance course:

(Bruno MALLET)



Régulation Course: Bob PEUTEMAN

| PERMANENCE |

Invités: Hervé MICHEL

Presse: Jean-Louis CHAPPAT, Christophe BATTEUX et Valérie SOYEZ

Responsable de la Permanence:

Jacques DERIGNY

Voitures officielles - Chauffeurs:

Patrick VASSEUR

Caravane Publicitaire:

Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

Équipes - Dossards - Officiels:

Olivier HAIRION

Responsables motos:

Jean-Yves et Stéphanie MERVIN





LES PRÉLIMINAIRES DU DÉPART

SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2017 de 15h à 20h

| **HÔTEL DE VILLE** |

| **HALL D'ENTRÉE** | (Permanences)

Caravaniers: distribution des plaques officielles et accréditives.

Suiveurs: distribution des plaques officielles et accréditives. Montage et réglage des récepteurs radio.

Coueurs: Confirmation des partants par les équipes.

| **HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE** |

18h00: Présentation du Grand Prix de Fourmies. Réception offerte par la Municipalité.

| **SALLE DES MARIAGES** |

19h30: Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires. Tirage au sort de l'ordre des voitures.

Salle 31 : COMMISSAIRES

Salle 32 : PRESSE

(wifi - Ecran - Tél.)

DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017

de 8h15 à 11h

| **HÔTEL DE VILLE** |

| **HALL D'ENTRÉE** |

Organisation et horaire caravane:

8h15: Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC'AFFAIRES)

10h30: Départ dernière voiture

| **SALLE DES MARIAGES** |

10h45: Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos). **PRESENCE OBLIGATOIRE.**

| **MAISON DE LA CROIX ROUGE** (rue J.P. Dupont)

Caravaniers: distribution des plaques officielles et accréditives.

de 8h30 à 11h45

Place de la République -

PARKING ÉQUIPES: préparation

| **PLACE DE VERDUN** |

Suiveurs - Officiels - Coueurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités
Village V.I.P. avec restauration

| **GYMNASE**

GILBERT PIETTE |

Vestiaires coueurs + Douches

| **PLACE VERTE** |

face à l'Hôtel de Ville

9h30: **SIGNALEURS** - Départ en car

AUTOCARS DE L'AVESNOIS

CÉRÉMONIAL DU DÉPART DES ÉQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

10h30: Signature selon le planning établi par l'organisateur

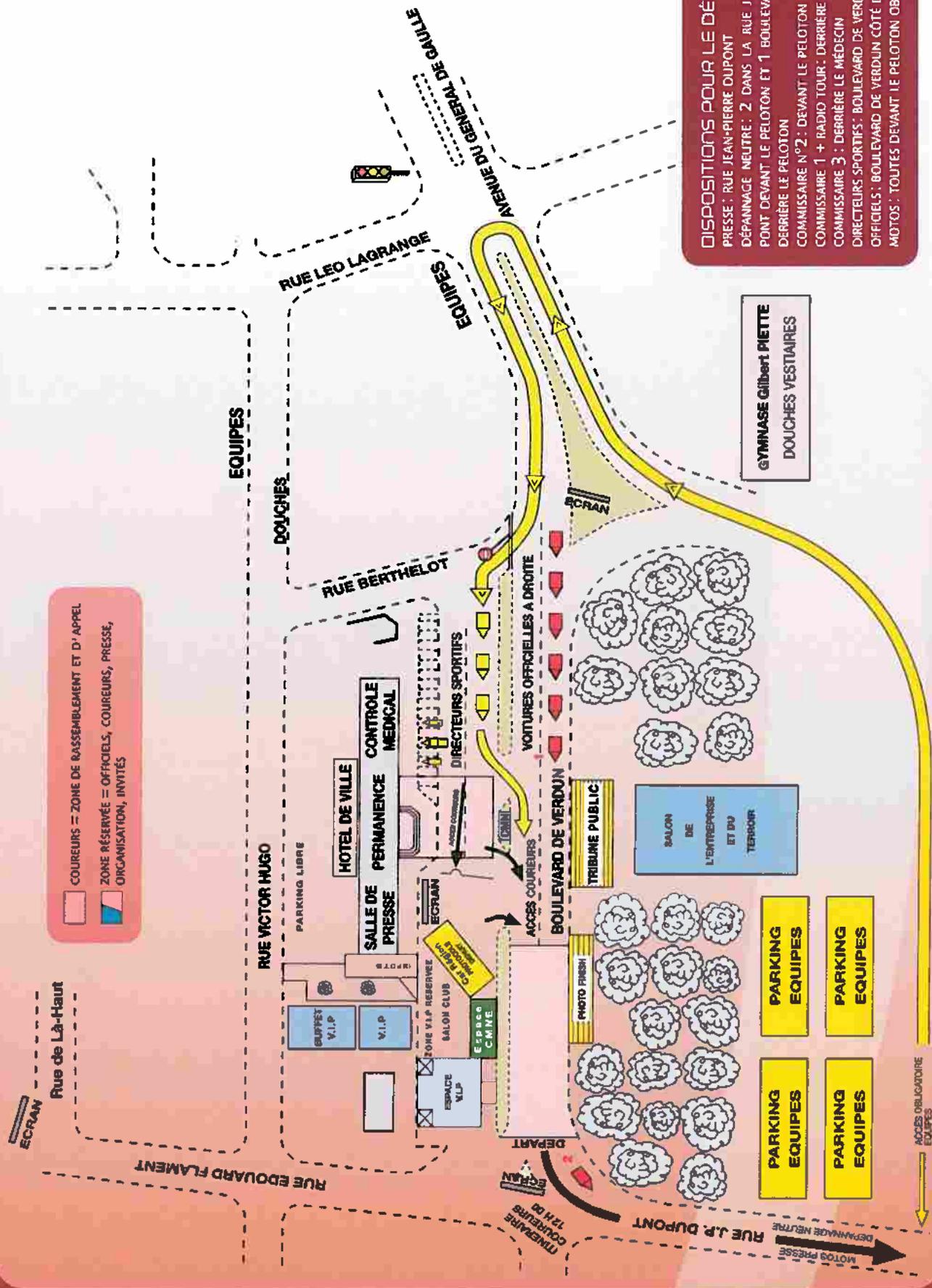
11h45: Rassemblement des coueurs sur la ligne d'appel

11h50: Ouverture de la route du 85^{ème} GRAND PRIX DE FOURMIES par Monsieur le Maire de Fourmies

12h00: DÉPART EN CORTÈGE



PLAN DE DÉPART



COUREURS = ZONE DE RASSEMBLEMENT ET D'APPEL
 ZONE RÉSERVÉE = OFFICIELS, COUREURS, PRESSE, ORGANISATION, INVITÉS

DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE : RUE JEAN-PIERRE DUPONT
 DÉPANNAGE NEUTRE : 2 : DANS LA RUE JEAN-PIERRE DUPONT DEVANT LE PELOTON ET 1 : BOULEVARD DE VERDUN DERRIÈRE LE PELOTON
 COMMISSAIRE N°2 : DEVANT LE PELOTON
 COMMISSAIRE N°1 + RADIO TOUR : DERRIÈRE LE PELOTON
 COMMISSAIRE 3 : DERRIÈRE LE MÉDECIN
 DIRECTEURS SPORTIFS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
 OFFICIELS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
 MOTOS : TOUTES DEVANT LE PELOTON OBLIGATOIREMENT

GYMNASSE Gilbert PIETTE
DOUCHES VESTIAIRES

PARKING EQUIPES

PARKING EQUIPES

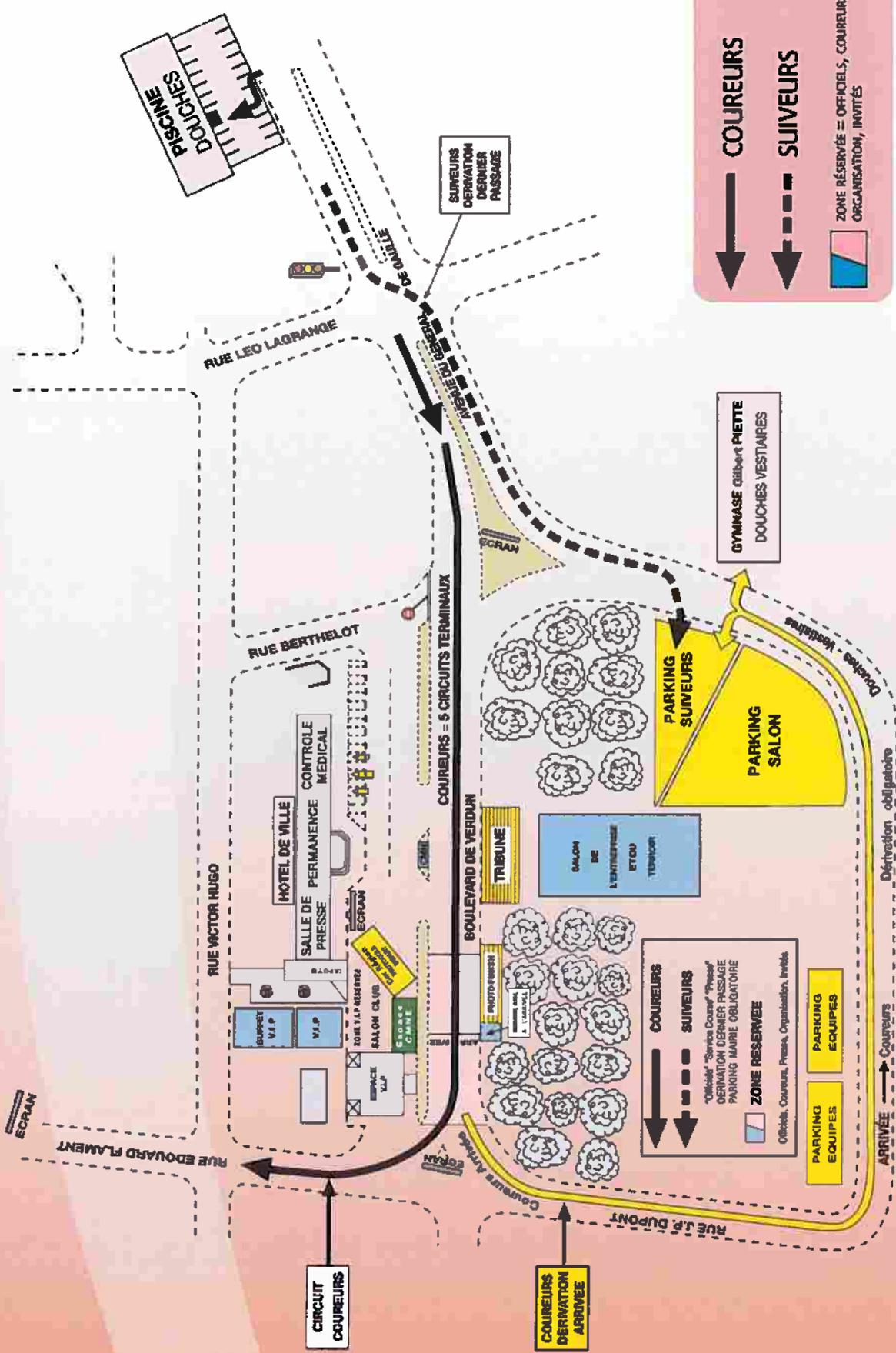
PARKING EQUIPES

PARKING EQUIPES



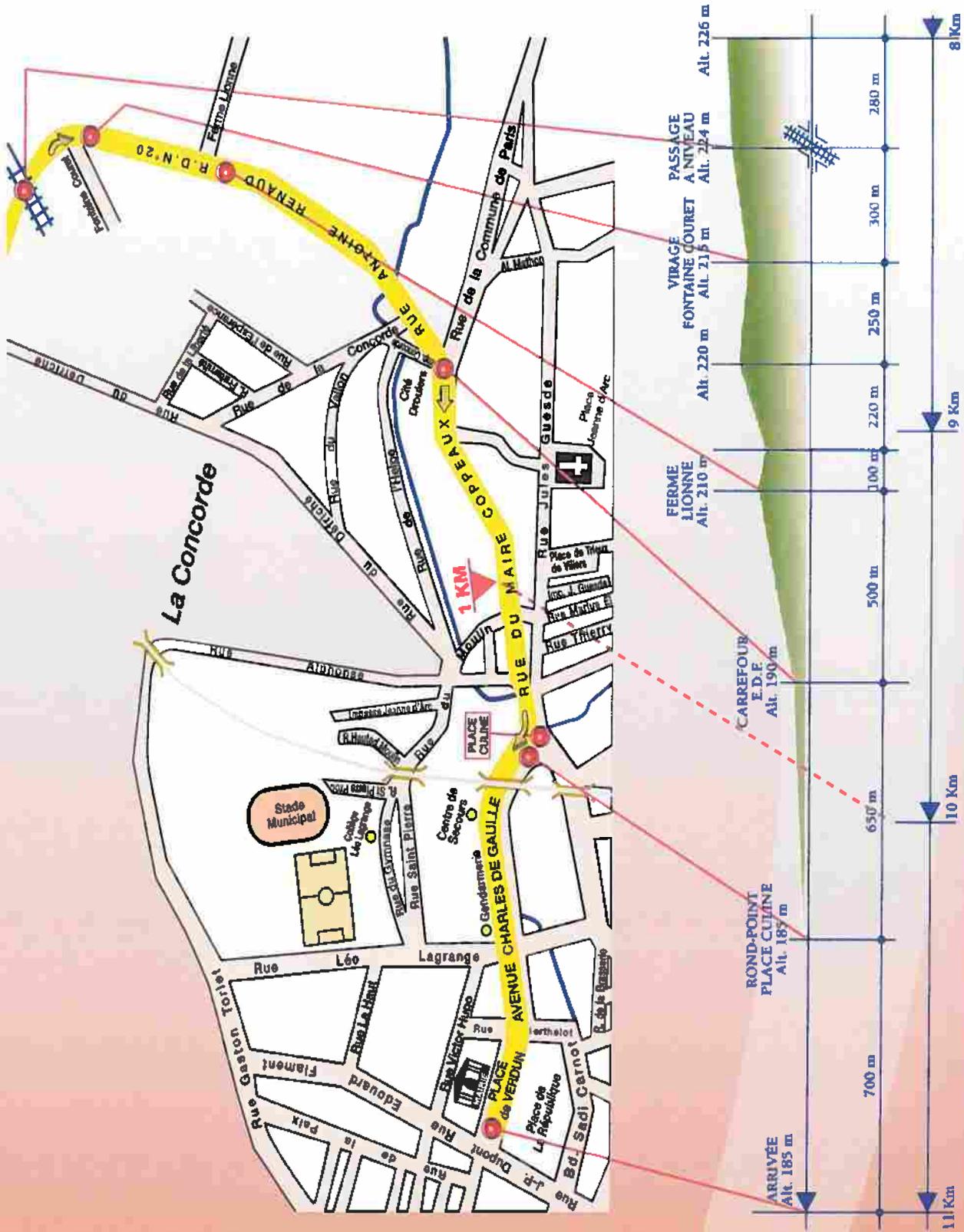


PLAN D'ARRIVÉE

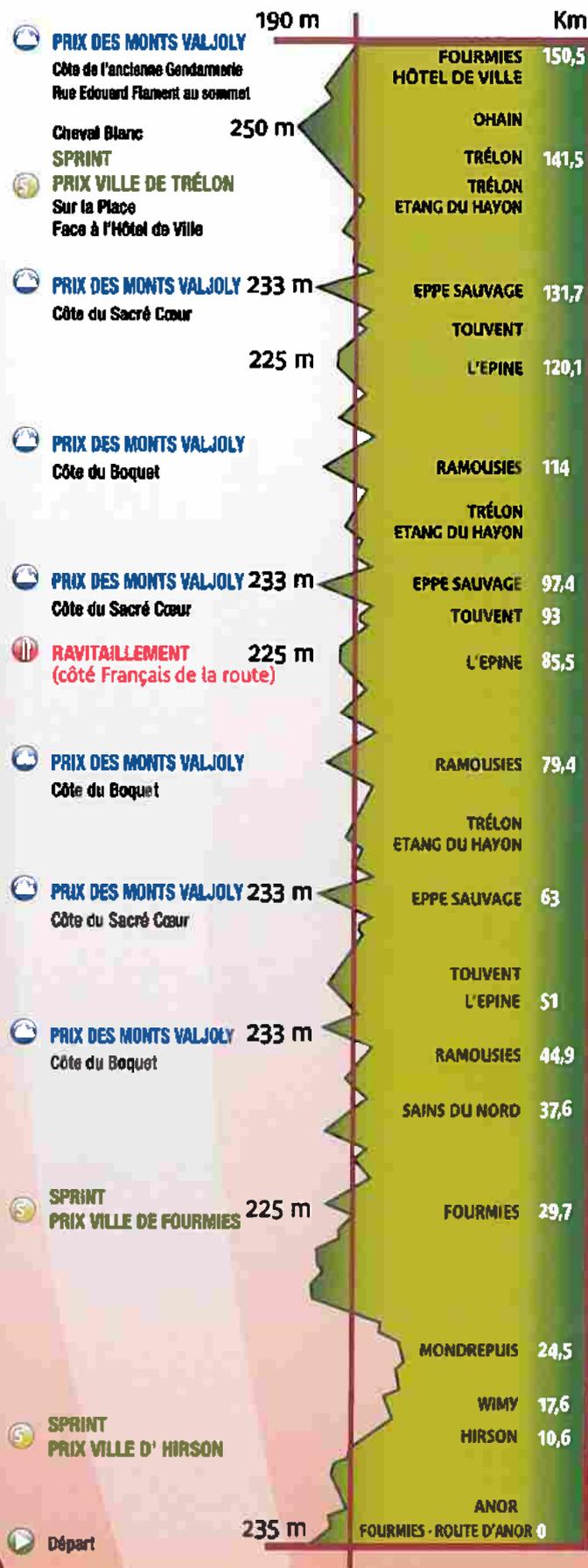




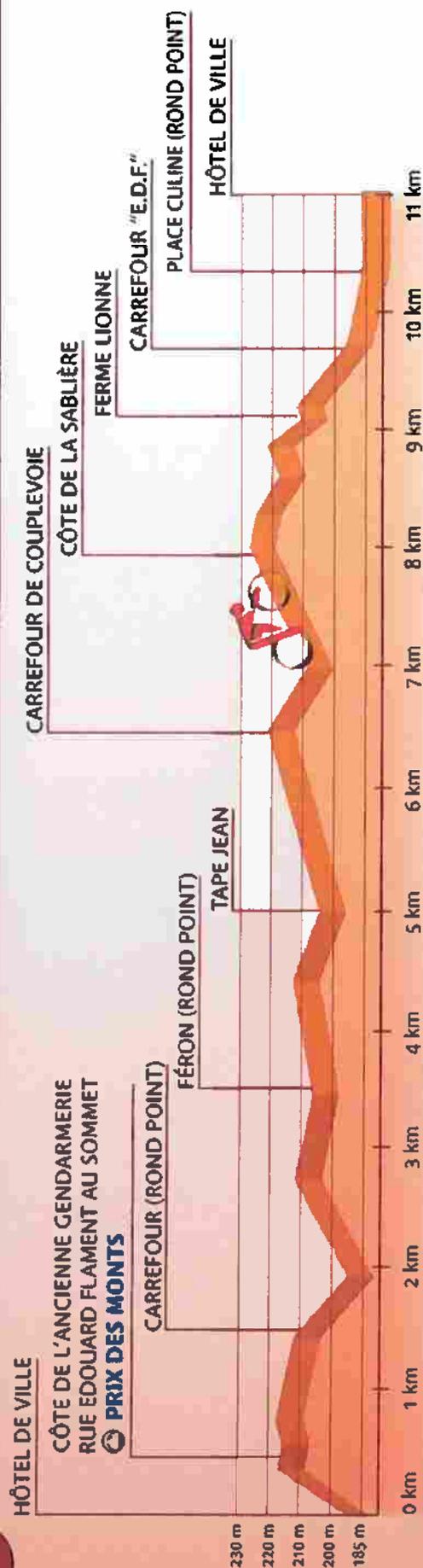
DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL DES PREMIERS 150 KM.



PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX





LES DISPOSITIONS POUR LA COURSE

DISPOSITION POUR LES VOITURES

| DÉPART |

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune):

Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert):

Rue Jean - Pierre Dupont (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune):

2 dans la rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE"

(Directeurs Sportifs - Fond Bleu):

Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge):

Au niveau du magasin "CROC'AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel):

Rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton obligatoirement).

| ARRIVÉE |

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE"

"SERVICE COURSE":

DERIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle.

(Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HOTEL DE VILLE:

Contrôle médical - Rez-de-chaussée à droite
Salle de Presse (1^{er} étage).

GYMNASE Gilbert PIETTE

Douches et vestiaires coureurs.

PISCINE: Douches (accès Boxe - Ping Pong).

PLAQUES DES VOITURES

FOND JAUNE: OFFICIEL	11 - Dépannage neutre
1 - Président du Jury UCI	12 - Dépannage neutre
2 - Commissaire 1	13 - Assistance radio
3 - Commissaire 2	14 - Balai (coureurs)
4 - Juge à l'arrivée	15 - Balai (matériel)
5 - Agent du contrôle antidopage	16 - Balai (fermeture course)
6 - Médecin (2)	17 - Invités
7 - Ouverture course	18 - Invités
8 - Ambulances (2)	19 - Invités
9 - Chef caravane	20 - Signaleurs (3)
10 - Dépannage neutre	21 - Télévision

FOND JAUNE: ÉQUIPES
- numéros 1 à 25

FOND VERT: PRESSE
- numéros 62 à 80

FOND ROUGE: CARAVANE
- numéros 174 à 200

FOND GRIS: TECHNIQUE
- sans numéros

PLAQUES DES MOTOS

FOND JAUNE: OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"(2)
- 54 à 59 - Moto "sécurité course"
- 60 - Ardoisier (2)
- 61 - Commissaire moto
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Moto dépannage neutre
- 64 à 80 - Gendarmerie Nationale

FOND VERT: PRESSE
- numéros 55 à 75

BADGES - ACCRÉDITATIONS

- **BLANC:** Comité d'Organisation

- **JAUNE:** Officiels U.C.I. et Équipes

- **VERT:** Presse

- **GRIS:** Technique

- **ROUGE:** Caravane

- **MARRON:** Invités

- **VIOLET:** Accès Podium

- **BLEU:** Chauffeurs Officiels voitures et motos



LES PRIMES

Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. Les prix de chaque challenge seront versés par la F.F.C.

SPRINTS



- 1 - km 10,6 HIRSON - entrée de la ville
- 2 - km 29 FOURMIES - centre ville, rue commerçante
- 3 - km 141,5 TRÉLON - sur la place, face à l'Hôtel de Ville

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint.

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

→ **1000 €** au premier

Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

→ **750 €**

Sur décision du Jury des Commissaires sur l'ensemble de la course.



PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

→ **500 €**



Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY



- 1 - km 44,9 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 2 - km 63 EPPE-SALVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 3 - km 79,4 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 4 - km 97,4 EPPE-SALVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 5 - km 114 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 6 - km 131,7 EPPE-SALVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 7 - km 150,5 FOURMIES - rue Edouard Flament au sommet - 1^{er} passage des circuits terminaux

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque mont.

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

→ **1000 €** au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

PRIX DES VILLES

Au premier sur la ligne :

→ **300 €** ville d'HIRSON
km 6 - entrée de la ville

→ **300 €** ville de TRÉLON
km 135 - sur la place, face à l'Hotel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.





ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS

RONDS POINTS

ILOTS DIRECTIONNELS

SPRINTS

PRIX DES MONTS

ZONE RAVITAILLEMENT

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE	HORAIRES	
À parcourir	Parcourus		Caravane	Heures de passage Coureurs - 43 km/h
- 2,3		Fourmies - Hôtel de Ville - Départ en groupe : Place de Verdun, rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor.	10h30	12h00
205	0	Départ réel : Route d'Anor - D 156		12h05
202	3	ANOR - Route d'Hirson - D 963	10h39	12h09
198,6	6,4	MONDREPUIS - D 963	10h44	12h14
195,5	9,5	HIRSON - N 43	10h48	12h18
194,4	10,6	SPRINT PLASTISO Hirson	10h50	12h20
		Place Villemant- Rue de Guise D 31		
190,3	14,7	NEUVE MAISON - D 31	10h56	12h26
188,2	16,8	OHIS - D 31	10h59	12h29
187,4	17,6	WIMY - D 31, D 75	11h00	12h30
183,6	21,4	Bidon 5	11h05	12h35
180,5	24,5	MONDREPUIS (Arbre vert)	11h09	12h39
178	27	FOURMIES - Fontaine Al'Tuerie - Avenue Kennedy, rues de Rouets Verpraët, Saint-Louis,	11h13	12h43
176	29	SPRINT PLASTISO FOURMIES - Rue Jean Jaurès	11h15	12h45
175,3	29,7	Rue Léo Lagrange, Avenue de Gaulle - Ligne Départ/Arrivée	11h16	12h46
175	30	rues E. Flament, G. Torlet, G. Zaya, Théophile Legrand	11h17	12h47
171,9	33,1	D 42 - FERON - Mouton noir	11h21	12h51
168,7	36,3	D 42 - FERON - Temple de l'Amour	11h26	12h56
167,4	37,6	SAINS DU NORD - Rues Haie Corbeau, 8 Mai 1945 (partie), J. Sandrat, Gambetta, D 80	11h28	12h58
161,9	43,1	RAMOUSIES - D 80	11h35	13h05
160,1	44,9	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet	11h38	13h08
158,6	46,4	FELLERIES rue du Grand Mont, D 104	11h40	13h10
154	51	L'EPINE	11h47	13h17
151,7	53,3	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	11h50	13h20
151	54	CLAIRFAYTS Centre	11h51	13h21
147	58	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	11h56	13h26
143,7	61,3	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h01	13h31
142	63	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur	12h03	13h33
139,5	65,5	SAINT HERMANN - D 119	12h07	13h37
135,6	69,4	Etang du Hayon - au stop à droite vers Liessies - D 963	12h12	13h42
131	74	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES - D 133	12h19	13h49
127,6	77,4	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES	12h23	13h53
125,6	79,4	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet	12h26	13h56
125	80	FELLERIES (2^{ème} passage) rue Grand Mont - D 104	12h27	13h57
119,5	85,5	L'EPINE	12h35	14h05
117,2	87,8	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	12h38	14h08
112	93	ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	12h45	14h15
111,9	93,1	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	12h46	14h16
109,2	95,8	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h49	14h19
107,6	97,4	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur	12h51	14h21



ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS

RONDS POINTS

ILOTS DIRECTIONNELS

CHICANE

SPRINTS

PRIX DES MONTS

ZONE RAVITAILLEMENT

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE	HORAIRES	
À parcourir	Parcourus		Caravane	Heures de passage Coureurs - 43 km/h
103,7	101,3	SAINT HERMANN - D 119	12h57	14h27
101	104	TRELON - Etang du Hayon - vers Liessies D 963	13h00	14h30
96,4	108,6	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES		14h37
93	112	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES		14h42
91	114	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet		14h45
90,4	114,6	FELLERIES (3 ^{ème} passage) rue Grand Mont, D 104		14h46
84,9	120,1	L'EPINE - D 104		14h53
82,9	122,1	D104 - CLAIRFAYTS - D 83		14h56
77,6	127,4	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ		15h03
74,9	130,1	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119		15h07
73,3	131,7	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur		15h09
69,4	135,6	SAINT HERMANN - D 119		15h15
66,4	138,6	Etang du Hayon - à gauche vers TRELON	13h00	15h20
65,2	139,8	TRELON - rues du fourneau, Ansiou, Verdun, D 963	13h01	15h21
63,5	141,5	SPRINT PLASTISO TRELON - La Place, face à l'Hôtel de Ville	13h03	15h23
62,4	142,6	OHAIN - D 83	13h05	15h25
58,5	146,5	Lieu-dit "La Carnaille"	13h10	15h30
57,9	147,1	FOURMIES - rues de la Commune de Paris, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de Verdun	13h11	15h31
55	150	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE	13h15	15h35
54,5	150,5	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte de l'ancienne Gendarmerie, Rue Edouard Flament au sommet	13h16	15h36
51	154	rues E. Flament, G. Torlet, G. Zaya, Th. Legrand, D 42		
		FERON - D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20	13h21	15h41
		FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de Verdun		
44	161	Ligne d'arrivée : FIN du 1 ^{er} CIRCUIT	13h30	15h50
40	165	FERON Idem	13h36	15h56
33	172	FOURMIES - idem FIN DU 2 ^{ème} CIRCUIT	13h46	16h06
29	176	FERON idem	stop	16h11
25	180	Lieu-dit Fontaine Couret - ZONE DE PROPRETÉ		
22	183	FOURMIES - idem FIN DU 3 ^{ème} CIRCUIT		16h21
18	187	FERON idem	Caravane	16h26
11	194	FOURMIES - idem FIN DU 4 ^{ème} CIRCUIT	Stop	16h36
7	198	FERON idem	2 ^{ème}	16h41
0	205	FOURMIES - idem FIN DU 5 ^{ème} CIRCUIT	passage	16h51
	205	ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun	sur la	16h51
			ligne	
			d'arrivée	





RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

85^{ème} Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, Dimanche 03 Septembre 2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord** est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le **03 Septembre 2017**. L'épreuve compte pour la Coupe de France PMU de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Élites et moins de 23**. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie **1. HC**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{er}	200	21 ^{ème}	5
2 ^{ème}	150	22 ^{ème}	5
3 ^{ème}	125	23 ^{ème}	5
4 ^{ème}	100	24 ^{ème}	5
5 ^{ème}	85	25 ^{ème}	5
6 ^{ème}	70	26 ^{ème}	5
7 ^{ème}	60	27 ^{ème}	5
8 ^{ème}	50	28 ^{ème}	5
9 ^{ème}	40	29 ^{ème}	5
10 ^{ème}	35	30 ^{ème}	5
11 ^{ème}	30	31 ^{ème}	3
12 ^{ème}	25	32 ^{ème}	3
13 ^{ème}	20	33 ^{ème}	3
14 ^{ème}	15	34 ^{ème}	3
15 ^{ème}	10	35 ^{ème}	3
16 ^{ème}	5	36 ^{ème}	3
17 ^{ème}	5	37 ^{ème}	3
18 ^{ème}	5	38 ^{ème}	3
19 ^{ème}	5	39 ^{ème}	3
20 ^{ème}	5	40 ^{ème}	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: **UCI World Teams, Équipes Continentales Professionnelles UCI et Équipes Continentales UCI françaises et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et maximum **8** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **Samedi 02 Septembre de 15h à 18h00** et le **Dimanche 03 Septembre de 8h15 à 11h** à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **15h à 20h le Samedi 03 Septembre**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **19h30 le samedi 02 Septembre** et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.487 5 Mhz**.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **"Assistance Sports Médias"**.

Le service est assuré au moyen de **3 voitures et une moto**.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant **8%** du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1 ^{er}	7515 €	11 ^{ème}	190 €
2 ^{ème}	3760 €	12 ^{ème}	190 €
3 ^{ème}	1875 €	13 ^{ème}	190 €
4 ^{ème}	935 €	14 ^{ème}	190 €
5 ^{ème}	745 €	15 ^{ème}	190 €
6 ^{ème}	565 €	16 ^{ème}	190 €
7 ^{ème}	565 €	17 ^{ème}	190 €
8 ^{ème}	375 €	18 ^{ème}	190 €
9 ^{ème}	375 €	19 ^{ème}	190 €
10 ^{ème}	190 €	20 ^{ème}	190 €

soit un total de **18 800 euros**

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

- ➔ 1000 euros pour le prix des monts
- ➔ 750 euros pour le prix de la combativité
- ➔ 1000 euros pour les sprints
- ➔ 600 euros pour le prix des villes
- ➔ 500 euros pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

➔ **22 650 €**



RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :

Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. En ce qui concerne le classement des monts, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque mont**. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général **1000 euros** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au niveau des sprints, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque sprint**. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, **1000 euros** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve. **Le prix de la combativité** sur décision du jury des commissaires **750 euros**. **Le prix de la meilleure équipe**, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu **à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59 610 FOURMIES**.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les **3 premiers** de l'épreuve
- le vainqueur de la Coupe de France PMU
- les vainqueurs des classements annexes suivants : **les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe**.

Ils se présenteront dans un délai maximum de **10 minutes** après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

- 1 - Se conformer au code de la route.

- 2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.

- 3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai.

Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).

- 4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.

- 5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.

- 6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, **contre décharge**, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et

Bonne route à tous.



RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

2017

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France PMU de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 01

La Coupe de France PMU est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 02

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France PMU, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France PMU devra avoir été organisée les deux années précédentes sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000).
- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France PMU de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France PMU.
- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France PMU de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2^{ème} année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France PMU. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le calendrier de la Coupe de France PMU.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France PMU devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 03

La Coupe de France PMU comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des jeunes : La Coupe de France PMU est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés le 1er janvier 1992.

ARTICLE 04

- 4.1 - Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France PMU doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.
- 4.2 - Une épreuve annulée perd le label Coupe de France PMU.

ARTICLE 05

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France PMU n'est admise.

ARTICLE 06

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première (Pro Teams), de seconde (Continetales Professionnelles) et de troisième division (Continetales).

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Les organisateurs versent 325 € HT soit 390 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 305 € HT soit 366 € TTC par coureur partant.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^{ème} division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^{ème} division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 07

➤ 7.1 - Pour le classement individuel, sont attribués : 50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^{ème}, de 3^{ème} places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche course qui les départage.

➤ 7.2 - Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

➤ 7.3 - Pour le classement individuel des jeunes, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 08

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France PMU éditée par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France PMU.

ARTICLE 09

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

➤ le leader de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

➤ le vainqueur de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

➤ le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve.

➤ les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

ARTICLE 10

A l'issue de chaque épreuve, un fanion est remis au leader de la Coupe de France PMU ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 euros
- Au deuxième coureur : 4 600 euros
- Au troisième coureur : 3 100 euros
- Au quatrième coureur : 2 300 euros
- Au cinquième coureur : 1 600 euros
- Au premier du classement des jeunes : 3 100 euros
- A la première équipe : 7 500 euros

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France PMU 2017 aura lieu à Paris, début novembre 2017.

Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents. En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France PMU.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

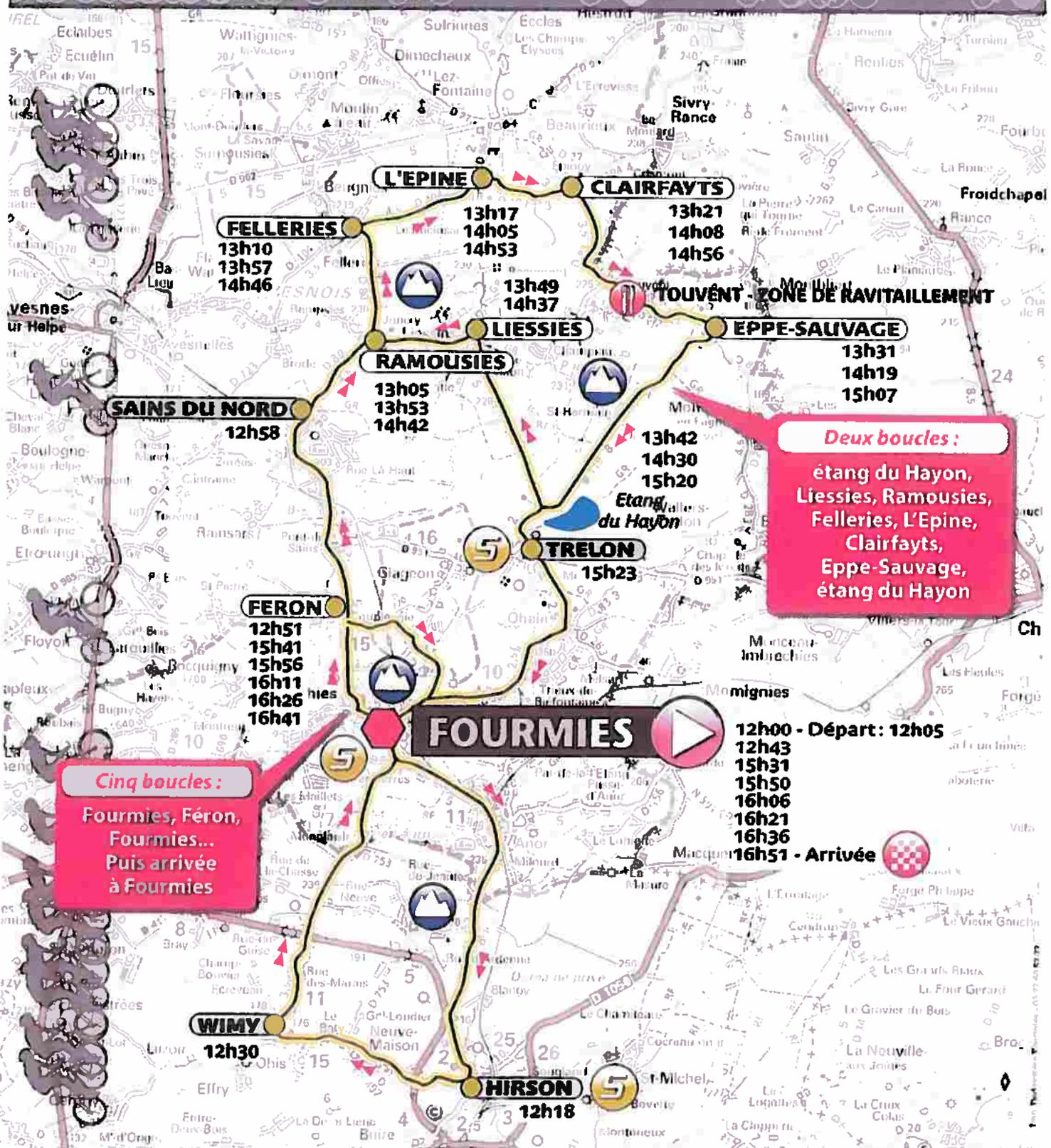
Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Toutes les épreuves, sous peine d'exclusion, devront être représentées à la soirée Coupe de France PMU.



Grand Prix de Fourmies : Un parcours de 205 kilomètres

85^{ème} édition



Deux boucles :
 étang du Hayon,
 Liessies, Ramousies,
 Felleries, L'Epine,
 Clairfayts,
 Eppe-Sauvage,
 étang du Hayon

Cinq boucles :
 Fourmies, Feron,
 Fourmies...
 Puis arrivée
 à Fourmies

